

SERVICE TERRITOIRES

Monsieur le Président  
Liffré-Cormier Communauté  
8 Le Carfour,  
35340 La Bouëxière

Rennes, le 12 février 2024

**Objet :** PLU de La Bouëxière –  
Modification simplifiée N°1  
**Dossier suivi par :**  
Annelise Ferré-Pellé  
02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21  
annelise.ferre@bretagne.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Bouëxière, en vue de recueillir notre avis.

Le projet porte sur deux objets.

**En ce qui concerne la réutilisation de bâtiments vacants du centre Rey Leroux :**

Le règlement littéral de la zone Aps est modifié afin d'autoriser dans le secteur de nouvelles sous-destinations. La sous-destination hébergement hôtelier et touristique est scindée en deux depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, hôtel d'un côté et autres hébergements touristiques de l'autre.

Nous nous interrogeons sur la modification de l'article Aps 1.2 qui vise, outre les équipements sociaux et /ou médicaux, à autoriser les constructions neuves des équipements de loisirs et de la petite enfance.

Cela ne correspond pas à la justification de la modification qui ne porte que sur la réutilisation de bâtiments existants.

De plus, la zone Aps est un STECAL, les capacités d'accueil doivent donc être limitées. Le règlement doit donc comporter une limite de surfaces nouvelles autorisées.

**En ce qui concerne la correction d'erreur matérielle de la zone A :**

Nous n'avons pas de remarque à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Adresse de correspondance :  
Rue Maurice Le Lannou  
CS 14226  
35042 Rennes Cedex

02 23 48 23 23  
bretagne.chambres-agriculture.fr

Le Président,  
Loïc Guines

